

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE SURFACE, AÉRIENNES ET SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux peuvent comprendre la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement en tout ou en partie de la structure de chaussée, la réfection des trottoirs en tout ou en partie, la réfection des bordures, la pose d'une couche d'usure de la chaussée et la pose de drainage de manière à éliminer des fossés de drainage de rue ainsi que la construction de trottoirs et de pistes cyclables. Ils peuvent également comprendre la réfection ou la construction de conduites municipales d'aqueduc, d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, de regards d'égout, de puisards, de branchements d'aqueduc et d'égout, de poteaux d'incendie, de vannes d'aqueduc et autres accessoires ou travaux connexes d'aqueduc et d'égout de même que la réfection ou la construction du réseau d'éclairage et des signaux lumineux.

Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de terrains ou de servitudes, des dépenses de diverses natures, telles la signalisation, la communication et le préachat de matériaux, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques ainsi que tout autre ouvrage connexe.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 s'élève à 2 600 000 \$.

Sous-total : 2 600 000 \$

CHAPITRE II

REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION D'AQUEDUC

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux consistent à remplacer une partie des conduites principales d'adduction d'aqueduc en fonte grise de 750 millimètres de diamètre et de 1015 millimètres de diamètre ainsi qu'à réaliser les ouvrages connexes. Les travaux incluent également la mécanique de procédé, l'instrumentation et les contrôles des conduites d'adduction d'aqueduc.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés sur la rue de l'Aqueduc entre la rue Saint-Ignace et la côte de l'Aqueduc.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux décrits à l'article 4 pour le remplacement des conduites d'adduction d'aqueduc s'élève à 1 000 000 \$.

Sous-total : 1 000 000 \$

CHAPITRE III

RIVIÈRE LORETTE – TRAVAUX CORRECTIFS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Le projet consiste à réaliser divers travaux correctifs afin d'atténuer les inondations de cette rivière et de ses affluents. Les travaux comprennent la réalisation de postes de pompage, d'un bassin de rétention, de regards avec clapets, de chambres avec vannes de contrôle, des interventions sur des cours d'eau et des travaux pour la construction, la reconstruction ou la modification des infrastructures de conduites d'eau potable, d'égout, de voirie, d'éclairage et d'alimentation électrique.

Les travaux nécessitent également des acquisitions de terrains et de servitudes, des dépenses de diverses natures, telles que la signalisation, la communication et le préachat de certains matériaux ainsi que tout autre ouvrage connexe.

LOCALISATION DES TRAVAUX

8. Les travaux de responsabilité d'agglomération sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération. Les travaux ont lieu exclusivement sur le territoire de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. Le coût des travaux décrits à l'article 7 s'élève à 2 870 000 \$.

Sous-total : 2 870 000 \$

TOTAL : 6 470 000 \$

Annexe préparée le 16 septembre 2009 par :

Marie Rosan, ing. jr
Service de l'ingénierie